

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 septembre 2014 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs JACQUET P., LE SANT K., PASSAQUET C., GUILLEMOT C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P., CHAPUY B.

Excusé : JOLY A. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à PASSAQUET C.

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : vendredi 19 septembre 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 26 septembre 2014 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Révision de la carte communale :

➤ ***Courrier du Préfet de l'Ain demandant le retrait de la délibération du 24 juin 2014***

Monsieur le maire fait lecture au Conseil municipal du courrier du Préfet du 2 septembre 2014 demandant le retrait de la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2014 prescrivant la révision de la carte communale. Cette dernière n'invokant pas suffisamment l'intérêt général pour la commune ni l'intégration des nouvelles normes environnementales, Mr le Préfet invite le Conseil municipal à prendre une nouvelle délibération en ce sens.

➤ ***Prescription de la révision de la carte communale***

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les motifs et l'intérêt de réviser la carte communale quant à l'urbanisation, l'environnement et l'intégration du patrimoine bâti.

Après consultation des services du SCOT et de la Préfecture, Monsieur le Maire soumet un projet de délibération prescrivant la révision de la carte communale au Conseil municipal qui l'approuve à la majorité (1 contre).

➤ ***Choix de l'urbaniste***

Afin de sélectionner un cabinet d'urbanisme dans le cadre de la révision de la carte communale, 3 devis ont été demandés. Monsieur le maire présente au Conseil municipal les propositions des cabinets URBAC L'ATELIER – Fontaines St Martin (69), BERTHET LIOGIER CAULFUTY – Bourg-en-Bresse et DALLY MARTIN Agnès – Saint-Martin-du-Mont.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de Mme DALLY MARTIN, urbaniste qui était en charge du précédent dossier de révision de la carte communale et dont l'offre est la moins-disante.

Le Conseil approuve à la majorité (1 contre).

Délibération modificative du budget :

Considérant les dépenses relatives à la révision de la carte communale (annonce légale et impression de plans et documents), il y a lieu de procéder à la modification du budget en affectant une partie de la somme dédiée à l'achat d'extincteurs à ces dépenses soit 380 € au numéro d'opération des imputations correspondant. Modification adoptée à la majorité par le conseil (1 contre).

Taxe d'aménagement :

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la délibération du 25 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de 3 ans, au taux de 4%, arrive à échéance. Il y a donc lieu de la redéfinir.

➤ ***Fixation du taux de la part communale***

Le Conseil municipal décide après avoir délibéré, à l'unanimité, de proroger l'application de la taxe d'aménagement sur la commune pour une durée initiale de 3 ans, reconduite tacitement d'année en année, en maintenant le taux de 4% révisable chaque année.

➤ ***Examen de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin***

Monsieur le maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de la DDT du 1^{er} septembre 2014 informant des nouveautés législatives sur la taxe d'aménagement dont l'exonération possible des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil municipal décide après avoir délibéré, à la majorité (1 contre), d'exonérer totalement de la part communale de la taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Projet station d'épuration :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration. Montant estimé des travaux 450 000 €.

Les travaux de sondage et d'infiltration débuteront en octobre 2014 et seront confiés à la société CPGF HORIZON.

Une visite de la station d'épuration d'Hautecourt sera proposée aux membres du conseil municipal.

La communauté de communes de la Vallière ; compétente en la matière, programmera prochainement une information publique.

Rapport d'activités 2013 du SIEA :

Monsieur le Maire avise le Conseil municipal que le rapport d'activités ainsi que le compte administratif 2013 du SIEA sont tenus à leur disposition en mairie.

Rapports annuels 2013 des services communauté de communes de la Vallière : assainissement, déchets, petite enfance :

- Assainissement collectif : 4274 abonnés, part fixe 41 € HT, part variable 1 € HT, volume total 2013 : 427 911 m³ soit une augmentation de 3% par rapport à 2012.

- Assainissement non collectif : 396 abonnés, redevance : 30 €/an, pour Ramasse : 151 abonnés, 13164 m³ assainies.

- Déchets : tonnage des ordures ménagères : 1797.69 tonnes, soit 187 kg/hab/an, en diminution de 3.04% par rapport à 2012. Il est constaté une augmentation sur la collecte du papier et du verre. Le taux de refus de tri reste élevé. Il est à noter pour Ramasse, un tri des emballages ménagers le plus performant de la communauté de communes de la Vallière soit 20.89 kg pour une moyenne CCLV de 18.09kg.

Une réunion d'information sur le mode de changement de collecte, à destination du conseil municipal, est programmée.

Petite enfance : Ceyzériat : multi-accueil : 30 places toutes pourvues,

Le Relais assistantes maternelles mis en place depuis 6 ans comprend 76 membres/adhérentes.

St-Just : multi-accueil : 15 places.

Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.

Rapport d'activités 2013 Syndicat des eaux ASR :

Constat d'une augmentation du nombre d'abonnés en 2013 et des tarifs (+3.35%), d'une baisse de consommation d'eau et d'une qualité d'eau conforme à la réglementation.

Les objectifs 2015 étant garantir la qualité de l'eau et sa distribution en accompagnant les communes dans leur développement par l'entretien du réseau, son renouvellement et son extension.

Après étude des documents présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

Suite aux dernières élections municipales, le conseil municipal avait dressé en avril dernier une liste de contribuables à l'administrateur général des finances publiques en vue de désigner les membres de la commission communale des impôts directs (composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).

Monsieur le Maire remémore au Conseil municipal les personnes nommées.

Le Conseil approuve à la majorité (1 abstention).

Conventions fonctionnement et cantine de l'école de Villereversure :

La convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Villereversure établie pour 5 ans est arrivée à son terme.

Après avoir exposé le coût de fonctionnement de l'école et de la cantine en 2013, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal 2 projets de conventions réactualisées.

Le Conseil entérine les projets de conventions et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de celles-ci.

Affouage saison 2014-2015 :

Liste d'inscription ouverte du 17 au 26 septembre 2014. La taxe d'affouage reste inchangée (32€).

La liste est arrêtée à 4 affouagistes. Sur recommandation de l'ONF, le règlement d'affouage (consignes) doit mentionner les consignes de sécurité. Monsieur le Maire en propose une ébauche au conseil qui l'approuve à l'unanimité. Exceptionnellement cette année, un exemplaire ne sera remis à chaque affouagiste que lors de la réunion d'attribution des lots.

Contrat de maintenance du photocopieur :

Souhaitant conserver le modèle de photocopieur actuel du secrétariat de mairie, la société MBI, prestataire actuel en charge de la maintenance de celui-ci propose une baisse tarifaire du contrat.

Le conseil municipal décide de consulter d'autres entreprises avant de donner suite à cette offre.

Contrat de prestation pour nettoyage de la salle polyvalente :

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que le nettoyage de la salle polyvalente est effectué par l'IME Georges Loiseau de Villereversure dans le cadre d'un contrat de prestation. Le conseil décide à l'unanimité de poursuivre cette collaboration et donne tout pouvoir au maire pour la signature de celui-ci.

Protection sociale complémentaire des salariés :

Monsieur le Maire soumet au conseil la possibilité de contribuer financièrement à la couverture santé des agents de la commune. Il propose de verser une participation mensuelle de 30 € (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde, à l'unanimité, cette participation.

Changement des jours et horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Suite au changement de jours de travail de la secrétaire de mairie, il y a lieu de modifier les jours et horaires d'ouverture au public du secrétariat. Le Maire propose le mercredi de 10h30 à 11h45, le vendredi de 16h30 à 18h45 est maintenu. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Changement d'horaires de travail de l'employé communal :

Monsieur le maire fait part de la demande de Mr JOUBERT de pouvoir travailler le vendredi matin de 9h30 à 12h plutôt que l'après-midi comme actuellement en période d'hiver.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Projet d'acquisition d'une saleuse :

Le salage des rues en hiver se faisant à la main grâce aux habitants bénévoles de la commune, monsieur le maire propose au conseil d'équiper le véhicule communal d'une saleuse tractable à commande électrique (1488 € HT).

Le conseil approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette acquisition.

Circulation chemin du charreton :

Suite à la demande d'un administré pour rétablir la circulation à double sens du chemin du charreton, le conseil en examine la circulation et décide de maintenir le chemin en sens unique vu sa configuration, mais inverse le sens de circulation.

Sens autorisé du village du bas au village du haut.

Information sur travaux de l'agorespace :

Les travaux de remise en état de l'agorespace ont été pris en charge par la communauté de communes de la Vallière.

Délégations du Maire :

- l'association AASSRR a remis à monsieur le maire un chèque de 1500 € correspondant à leur participation à la réfection des vitraux de l'église.

Compte-rendus des commissions :

- SMISA : une visite du Suran est programmée le 4 octobre 2014.

- Diagnostics accessibilité des établissements recevant du public : a été réalisé courant juillet.

- Commission scolaire : Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires à l'école de Villereversure de 15h15 à 16h15 où 98 enfants sont inscrits aux activités proposées par des intervenants bénévoles.

- Syndicat des eaux ASR : Une étude sur la protection incendie du quartier des chevrettes est en cours.

Questions diverses:

- Entretien du cimetière : difficulté de tondre entre les tombes, ce qui génère des projections sur les tombes, en cours de réflexion.

- Illuminations : Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise BABOLAT pour la réparation de 9 motifs. Compte-tenu du coût, le conseil propose de les remplacer par des guirlandes à led plus économiques.

- Suite à la visite d'entretien annuelle de l'horloge et de la sonnerie de l'église, l'entreprise BODET a rappelé la nécessité de mettre en place les protections nécessaires au mécanisme de sonnerie. L'entreprise BODET propose un devis de 2 544€, le conseil décide de consulter un 2^{ème} établissement avant que le maire prenne toute décision.

- Monsieur le maire fait lecture au Conseil municipal du courrier d'un administré du 15 septembre dernier demandant la suppression d'un poteau France Télécom, route de la fontaine. Leur demande a été transmise au correspondant ORANGE.

- Cérémonie du 11 novembre : lecture de poèmes faite par les enfants de Ramasse et exposition sur la guerre de 1914-1918 sont au programme.

- Rénovation du four : l'entreprise a été relancée afin de réaliser les derniers travaux de maçonnerie, à suivre.

- Chiens errants : les propriétaires de chiens causant des nuisances seront rencontrés par le maire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 12 décembre 2014 à 19h30